



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Camieg
Caisse d'Assurance Maladie
des Industries Électriques et Gazières



SOMMAIRE

4	Mot du directeur
5	Mot du président
6	Panorama 2022
8	Résultats 2022
10	Présentation
11	Présentation, son organisation, sa gouvernance
12	Organigramme
13	La responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
14	Qualité de service, information et prévention
	La gestion des droits
15	La liquidation des prestations
16	Le centre d'accueil à distance
17	L'accueil physique et la réponse aux courriels
18	La communication
19	La prévention santé
20	Le précontentieux et le contentieux
22	Organisation et responsabilité sociale
	Les ressources humaines
23	Les achats et les marchés publics
24	La direction comptable et financière
26	Le système d'information
	L'appui au pilotage et à la performance
27	Annexes
28	Le CA en 2022
29	Les activités du CA en 2022
	Les commissions et leurs missions



Ce rapport d'activité ouvre un nouveau chapitre de la Camieg, suite à la signature de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2022-2026 le 31 décembre 2021. Il vous présente donc nos résultats et nos actions menées dans le cadre de cette nouvelle COG négociée avec l'État.

Cette nouvelle COG s'appuie sur 3 axes :

- Agir pour une offre de service adaptée et moderne auprès des assurés
- Faire de l'innovation le moteur de la transformation
- Renforcer le pilotage vers l'efficience.

Pour sa première année, les équipes de la Camieg ont poursuivi leur engagement auprès des assurés IEG et de leurs familles, afin d'offrir un service de qualité et au plus près de leurs besoins, dans une année de sortie de crise sanitaire.

Ainsi, en 2022, nos services ont continué d'évoluer en ce sens, avec la modernisation de notre outil de prise de rendez-vous (physiques ou téléphoniques) en ligne, le développement de nos partenariats ou encore l'envoi d'un baromètre santé, c'est-à-dire un questionnaire en ligne recueillant l'état de santé perçu de la population, qui a été adressé à 166 000 assurés au cours de cette année. L'analyse des données issues de ce baromètre, anonymes, permet d'ajuster le contenu de nos actions de prévention en santé, auxquelles plus de 7000 bénéficiaires ont participé en 2022 sur l'ensemble du territoire, en présentiel ou en distanciel.

Vous trouverez aussi, page 14 de ce rapport, un retour sur la mise en œuvre du téléservice « Mon espace complémentaire Camieg », entièrement dédié aux bénéficiaires de la part complémentaire seule. Ce jeune téléservice a trouvé son public avec près de 20 000 comptes ouverts en moins de 2 ans.

2022 a aussi vu conforté votre taux de satisfaction à l'égard des services proposés par la Camieg, puisqu'à l'issue de notre enquête de satisfaction annuelle 93,8 % des répondants se déclaraient satisfaits ou très satisfaits de nos offres de service.

Avec l'ensemble des collaborateurs de la Camieg, dont je remercie l'engagement au quotidien dans la gestion des missions confiées qui permet l'atteinte de ces bons résultats, je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activité 2022.

Sylvain Guilloteaux



Rien n'est jamais définitivement acquis ! Le rapport d'activité 2022 représente la première synthèse de cette nouvelle mandature, et il est juste de continuer d'affirmer que notre organisme de Sécurité sociale a tout pour réaliser ses ambitions. D'autant que la Camieg se démarque en démontrant son efficience et la responsabilité de gestionnaire de sa gouvernance pluraliste. La Camieg a su encore faire face à nombre d'évènements tels que la réforme des urgences hospitalières ou bien la crise COVID sur le 1^{er} trimestre. L'accroissement important de l'activité liée à la reprise des soins, entravés en 2021, a nécessité une implication des services pour le maintien de la qualité attendue par les assurés même si les effets de la convention d'objectifs et de gestion réduisent les marges de manœuvres.

L'enquête de satisfaction effectuée en mai et novembre 2022 confirme cette qualité de haut niveau de notre Caisse d'assurance maladie et maternité que vous percevez.

Au-delà d'un bilan annuel, ce rapport fixe aussi des caps d'amélioration. Dès mars 2023, c'est un service d'accès aux sourds et malentendants qui a été mis en place, suivi du service Visio-contact à votre disposition pour faciliter vos démarches. Pour pérenniser notre modèle pionnier, nous devons poursuivre nos travaux afin de moderniser, développer et innover l'accès à tous en s'appuyant aussi sur nos services en proximité par les antennes régionales.

Néanmoins, les évènements de ce début d'année 2023 nous rappellent que rien n'est jamais acquis, cette réforme des retraites injuste et injustifiée au processus « démocratique » douteux n'est que la volonté d'accélération de la libéralisation de la protection sociale.

Jamais autant de lobbys se sont entendus sur l'avenir de la Sécurité Sociale, de nos Services Publics, notre Santé. Aucun domaine n'est et ne sera épargné par les « représentants » d'un modèle où la solidarité n'existe pas.

L'Histoire éclaire nos combats pour acquérir notre protection sociale solidaire et intergénérationnelle, nous devons lutter avec un engagement démultiplié pour continuer à en savourer les bienfaits pour toutes et tous.

Jérémy Dal Bon

PANORAMA 2022

POUR LES ASSURÉS



LES PARTENARIATS

Une convention-cadre avec EDF a été signée avec la direction Santé Performance du groupe EDF au mois de mai. Deuxième accord-cadre signé auprès d'un employeur de la branche, il vise à faciliter la mise en œuvre d'actions de prévention proposées par la Camieg auprès des 63 000 salariés, ainsi que la tenue de réunions d'information auprès des jeunes embauchés pour mieux connaître leur caisse d'assurance maladie, son rôle et ses missions.

Un deuxième partenariat, signé avec la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes (Cavimac), vise à expérimenter la mise en commun d'actions de prévention.



DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS POUR MON COMPTE AMELI

Le compte Ameli est un espace personnel sécurisé qui permet d'accéder à de nombreux services en ligne afin de faciliter les démarches au quotidien. Les dernières évolutions de celui-ci sont la possibilité de déclarer un changement d'adresse via l'application Ameli, ainsi que de transmettre des factures d'achats d'aliments sans gluten afin d'en demander le remboursement.



ENQUÊTE DE SATISFACTION ANNUELLE

Adressée tous les ans à un panel d'assurés, cette enquête permet d'évaluer la qualité des prestations rendues et d'adapter notre offre de service. En 2022, 93,8 % des assurés interrogés se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits des services proposés par la Camieg. Merci de votre confiance !



BAROMÈTRE SANTÉ

Le baromètre santé, enquête en ligne initiée en 2020, est désormais proposé aux assurés de la Camieg chaque année. Les réponses des participants permettent d'identifier, sur la base de l'état de santé ressenti, les évolutions à engager sur l'offre de prévention au sein de notre Caisse. Cette année, près de 20 000 bénéficiaires y ont répondu, déclarant pour 85,7 % d'entre eux être en bonne santé.



MON ESPACE COMPLÉMENTAIRE CAMIEG

Le téléservice Mon Espace Complémentaire Camieg est proposé aux bénéficiaires de la part complémentaire seule depuis février 2021. Grâce à une progression constante du nombre de comptes ouverts, plus de 20 000 bénéficiaires y avaient adhéré à fin décembre. Après une montée de version réalisée pour améliorer l'ergonomie et la sécurité de l'outil en 2022, de nouveaux motifs seront mis à disposition courant 2023.



COMITÉ D'EXPERTS SCIENTIFIQUES

Le comité d'experts scientifiques de la Camieg s'est réuni en 2022 pour prendre connaissance du bilan de l'activité prévention 2021, qui s'appuyait sur les orientations de la précédente COG. Le comité d'experts a également conseillé les équipes pour affiner la mesure de l'efficacité de l'offre de prévention sur les prochaines années.

EN INTERNE



LA RÉNOVATION DES POSTES DE TRAVAIL

En 2022, différents outils ont été fournis aux agents en télétravail afin de sécuriser et faciliter leur connexion au système d'information, dans la continuité des actions mises en place en 2021. Dans un souci de recyclage et de valorisation des anciens équipements informatiques, dans le cadre de notre démarche RSE, 72 ordinateurs portables ont fait l'objet d'un don de matériel aux salariés.



LE LANCEMENT DU SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER LOCAL

Les changements dans l'organisation du travail suite à la crise sanitaire, notamment avec le développement du télétravail, ont favorisé une réflexion dans l'aménagement des locaux. Concrétisé par une enquête menée auprès des agents de la Camieg, un Schéma directeur immobilier local (SDIL) a été élaboré en 2022 à ce sujet. Le projet prévoit de nombreuses actions d'optimisation des espaces et d'amélioration de la qualité de vie au travail.



LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de sa politique RSE, la Camieg a su réagir rapidement lors de l'obligation de mettre en place un plan de sobriété énergétique en fin d'année 2022. Le suivi d'un certain nombre d'indicateurs et le déploiement de nouveaux équipements et de nouvelles pratiques permettront à la Camieg de poursuivre sa réduction de consommation énergétique.



1^{ÈRE} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La 1^{ère} assemblée générale du personnel s'est tenue au mois de juin 2022. A cette occasion, les salariés se sont réunis pour un moment convivial à propos de la nouvelle COG 2022-2026. 4 projets issus de la feuille de route 2022 ont notamment été présentés : le schéma directeur des Ressources Humaines, la lutte contre la fraude, mon espace complémentaire Camieg, et les partenariats.



FACILITER L'INTÉGRATION D'UN COLLABORATEUR

Au sein de la Camieg, les nouveaux collaborateurs méritent le meilleur des accueils. C'est pourquoi un accompagnement soigné et enrichissant leur est offert dès leur arrivée. Ce sont les agents de la Camieg qui se portent volontaires pour devenir les parrains / marraines des nouvelles recrues, assurant le rôle d'ambassadeurs de la culture d'entreprise. Lors de son premier jour, le nouveau collaborateur reçoit un kit d'intégration, contenant le contrat de travail, le règlement intérieur, le livret d'accueil ainsi que plusieurs goodies.

RÉSULTATS 2022

RÉPONDRE EFFICACEMENT
AUX ATTENTES DES ASSURÉS**Les remboursements**

- 15 millions** de décomptes payés
(90,8 % reçus par télétransmission)
- en **4,2** jours si la carte Vitale a été utilisée (pour **90 %** des dossiers)
 - en **19,3** jours maximum si une feuille de soins papier a été envoyée (pour **90 %** des dossiers)

**L'accueil physique partout en France**

- 2 591** personnes reçues en France métropolitaine
- 693** permanences d'accueil
- 144** points d'accueil sur tout le territoire (y compris Outre-Mer et Corse)
- 100 %** des accueils sur rendez-vous au 31 décembre

**Mon espace complémentaire Camieg**

- 29,18 %** des bénéficiaires de la part complémentaire seule ont ouvert un compte en 2022.

**Le compte Ameli**

- 84,47 %** des assurés ont un compte Ameli

**L'accueil téléphonique**

- 337 100** appels reçus
- 316 000** appels traités
- 11 623** rendez-vous téléphoniques réalisés

**La gestion administrative des dossiers**

- 14 400** dossiers traités par mois
- 173 300** dossiers traités sur l'année

**La réponse aux courriels des assurés relatifs à leur dossier administratif**

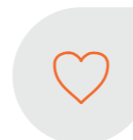
- (via le compte Ameli)
- 40 661** réponses apportées
- 96,13 %** des réponses apportées dans les 48 heures

LES INFORMER ET LES AIDER
À PRÉSERVER LEUR SANTÉ**Camieg.fr**

- 1,14 millions** de visites reçues en 2022
- Près de **4,1 millions** de pages vues par **660 000** visiteurs

**Les campagnes d'information et enquêtes de satisfaction en ligne**

- 627 632** courriels envoyés
- 47 %** de taux de lecture de ces courriels
- 12** enquêtes thématiques réalisées en ligne (avec un taux de retour moyen de 29,5 %)

**La prévention santé**

- 1 077** actions de prévention dont 85,5 % en présentiel
- 6 935** participants

La Camieg est un organisme de Sécurité sociale créé par décret le 30 mars 2007. La Caisse assure la gestion du régime spécial d'assurance maladie maternité des industries électriques et gazières (IEG) sous la tutelle de l'État. Sa compétence est nationale, elle protège les agents sous statut des IEG (ou assimilés) en activité, les inactifs, ainsi que leurs ayants droit.

Une part de base et une part complémentaire

L'assurance maladie maternité des IEG associe une part de base (couverture du régime général) et une part complémentaire (remboursements supplémentaires), deux niveaux de couverture obligatoires et indissociables au bénéfice des ouvriers droit au régime et de leurs ayants droit.

Des assurés en part complémentaire seule

Certains bénéficiaires sont couverts pour la seule part complémentaire. Ils sont par ailleurs assurés d'un autre régime obligatoire d'assurance maladie. Leur droit au régime complémentaire seul répond le plus souvent à une condition de faibles ressources et à un lien avec un ouvrier droit du régime IEG.

SON ORGANISATION

Au niveau national, au siège, qui se situe à Montreuil, les services de la caisse assurent l'accueil téléphonique des assurés, l'affiliation des bénéficiaires et la mise à jour de leur dossier administratif, la mise en œuvre des programmes de prévention, etc.

Un réseau en région

12 antennes régionales prennent en charge l'accueil physique et téléphonique des bénéficiaires, la réponse aux courriels, l'animation d'actions de promotion de la santé et la représentation locale de la caisse.

Un partenaire, la Caisse primaire d'assurance maladie du 92

La Camieg administre, pour le compte du régime général, l'affiliation et la gestion des droits des assurés dont elle gère la part de base. La CPAM des Hauts-de-Seine, désignée par la Caisse nationale d'assurance maladie, assure la gestion des dossiers de prestations (remboursements) pour la part régime obligatoire et la part complémentaire et les fonctions qui y sont liées, dont les relations avec les professionnels de santé sur les remboursements.

SA GOUVERNANCE

Le Conseil d'administration

Le CA de la Camieg est composé de 25 représentants des agents statutaires des IEG en activité ou en inactivité de service élus pour 6 ans. Ils déterminent les orientations stratégiques, contrôlent l'activité de l'organisme, votent les budgets et approuvent les comptes.

Le directeur

Il assure le fonctionnement de la caisse sous le contrôle du Conseil d'administration et exécute les décisions. Il a seule autorité sur le personnel et fixe l'organisation du travail dans les services. Il prend seule toute décision à caractère individuel ou collectif que comporte la gestion du personnel. Il représente la caisse dans tous les actes de la vie civile et en justice.

La Commission nationale paritaire de suivi (CNPS)

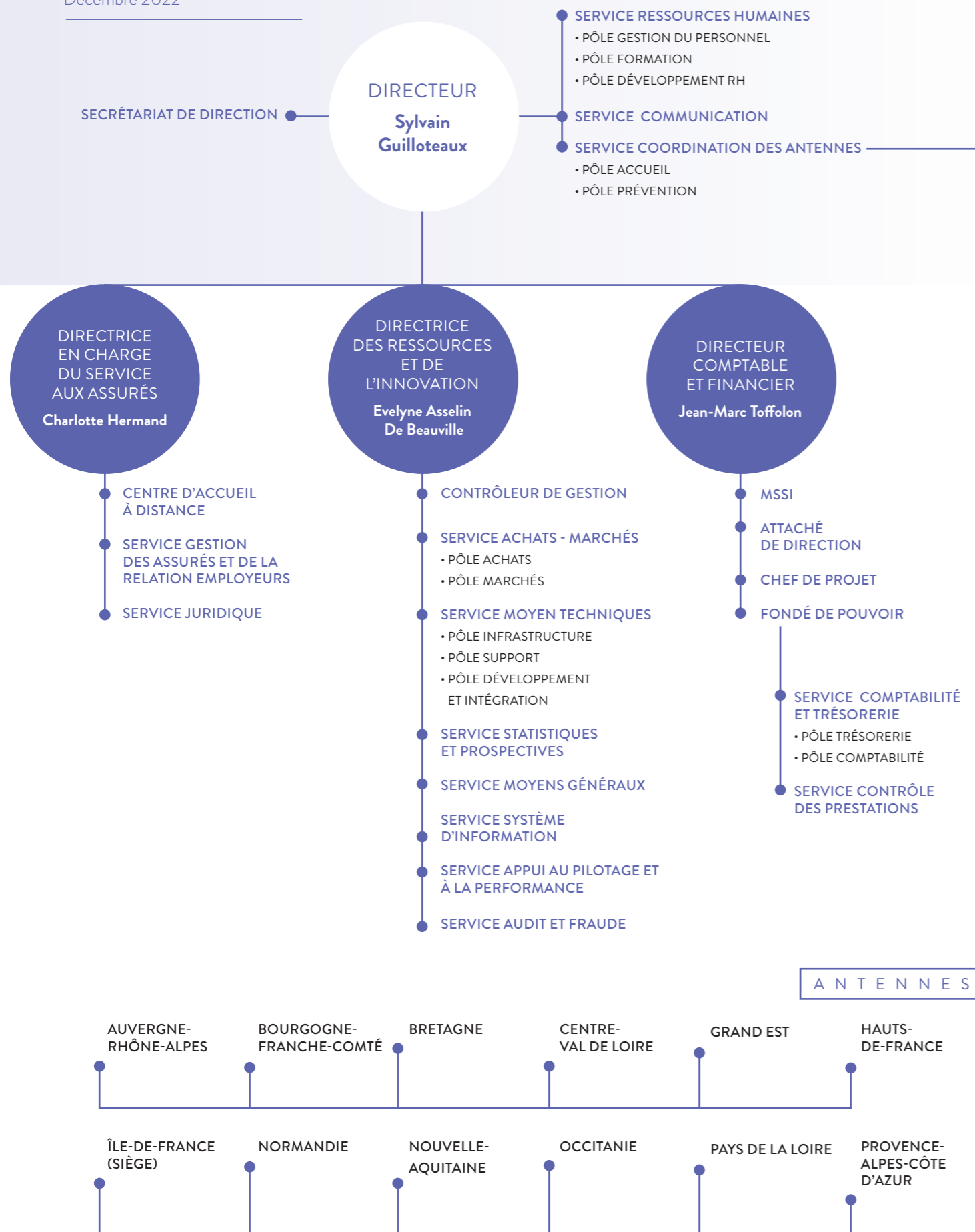
Elle réunit à parité employeurs et organisations syndicales et est compétente uniquement pour la section des actifs. La CNPS donne des avis sur le fonctionnement de la caisse et notamment sur l'équilibre financier.

Les tutelles

La Camieg dépend de deux ministères de tutelle, le ministère chargé de la Santé et de la Prévention et le ministère en charge du Budget.

ORGANIGRAMME

Décembre 2022



LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

La Camieg a défini une politique RSE pour la période 2021-2026, afin de valoriser ses réalisations avec la labellisation « Engagé RSE** » de l'AFNOR.

Un plan de suivi « Labellisation 2023 » issu des recommandations du rapport de labellisation AFNOR a été initié. Il a été complété par le plan de sobriété énergétique, élaboré à partir des propositions des collaborateurs et des recommandations du gouvernement.

Composé de membres permanents et de 5 ambassadeurs, le Club Activ'RSE est responsable de la mise en place des actions en faveur d'une plus grande politique RSE au sein de l'entreprise. En 2022, 13 événements ont été organisés par le Club.

Le bilan RSE 2022 retranscrit l'impact des activités de la Camieg sur la société et fournit des résultats concrets obtenus sur l'année.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS RSE 2022

	ENGAGEMENT	RÉSULTAT
ASSURÉS	TAUX DE SATISFACTION GLOBALE	≥ 90 % / 93,83 %
	TAUX DE SATISFACTION ACTIONS DE PRÉVENTION	≥ 90 % / 97,41 %
	TAUX DE COURRIELS TRAITÉS EN 48H	≥ 88 % / 96,13 %
	DÉLAI DE TRAITEMENT FSE ASSURÉS AU 9 ^E DÉCILE	≤ 7 JOURS / 7 JOURS
FOURNISSEURS	TAUX DE FACTURES RÉGLÉES EN 25 JOURS	≥ 90 % / 91,87 %
	TAUX DE MUTUALISATION DES ACHATS	≥ 30 % / 43,24 %
EN INTERNE	TAUX D'EMBAUCHE DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP	≥ 6 % / 6,67 %
	TAUX DE SALARIÉS FORMÉS	≥ 70 % / 91,82 %
	INDICE ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES	≥ 90 % / 89 %

QUALITÉ DE SERVICE, INFORMATION ET PRÉVENTION

LA GESTION DES DROITS

L'autonomisation des enfants majeurs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la protection universelle maladie, plus de 12 000 jeunes majeurs, âgés de 18 à 20 ans, ont été autonomisés en 2022. Ainsi, en tant qu'ayants droit, ils perçoivent désormais leurs remboursements sur leur propre compte bancaire s'ils en font la demande, disposent de leurs relevés de remboursements et peuvent créer leur compte Ameli en toute autonomie. Une meilleure confidentialité des informations sur les frais de santé pris en charge est ainsi assurée. A terme, tous les ayants droit majeurs seront autonomisés.

Nouveau ! Des webinaires pour les employeurs

Les webinaires permettent d'échanger sur des sujets ou thématiques spécifiques afin de répondre aux attentes des employeurs et ainsi leur permettre d'apporter des réponses aux questions les plus fréquemment posées par leurs salariés.

« Je recrute un nouveau salarié, les bons réflexes à avoir », était le sujet du premier webinar proposé par la Camieg pour les employeurs IEG en décembre. Il a rassemblé une quarantaine d'entre eux.

D'autres thématiques seront proposées dès le 1^{er} trimestre 2023.

L'enrichissement des fonctionnalités du compte Ameli pour les assurés

Deux nouveaux télé-services ont vu le jour en 2022 :

- déclarer un changement d'adresse en ligne avec une prise en compte instantanée ;
- demander le remboursement des aliments sans gluten via l'application Ameli pour les assurés ayant obtenu un accord de prise en charge de la maladie cœliaque.

Ateliers de travail avec les partenaires

Tout au long de l'année, des ateliers de travail ont été organisés avec Energie mutuelle, Solimut et la CCMSA afin de résoudre les dysfonctionnements liés à la télétransmission des décomptes de remboursements. Ce sont ainsi plus de 1 500 situations qui ont été solutionnées, permettant aux assurés d'obtenir plus rapidement le remboursement de la part complémentaire.

MON ESPACE COMPLÉMENTAIRE CAMIEG

Lancé en février 2021, ce téléservice est entièrement dédié aux bénéficiaires de la part complémentaire seule. Son nombre d'adhérents est en constante progression. Le taux d'adhésion pour l'année 2022 est déjà de 31,21 %.

Cet espace en ligne, pratique et simple d'utilisation, vous permet de télécharger et d'imprimer votre attestation de droits à la part complémentaire Camieg, mais également de déclarer votre changement d'adresse ou de RIB. De nouveaux motifs notamment sur les frais de santé seront mis à disposition courant 2023.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur Camieg.fr dans la rubrique « Mon espace complémentaire Camieg ».

173 328 dossiers
ou demandes d'assurés traités,
soit en moyenne

14 444
par mois.

LA LIQUIDATION DES PRESTATIONS

L'activité de gestion des frais de santé assurée par le partenaire de la Camieg, la Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine, représente 15 millions de décomptes payés en 2022.

Les délais de traitement sont de :

- 4,2 jours si la carte Vitale a été utilisée (pour 90 % des dossiers) ;
- 19,3 jours maximum si une feuille de soins papier a été envoyée (pour 90 % des dossiers).

LA CPAM 92, NOTRE PARTENAIRE INTER-RÉGIME

Partenaire historique de la Camieg, la Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine assure depuis 2008 la gestion des dossiers de prestations pour la part régime général et la part complémentaire ainsi que la gestion des réclamations des assurés et des professionnels de santé.

Chaque jour, la CPAM 92 traite pour le compte de la Camieg la réception, le tri et la numérisation du courrier, sans compter le traitement des feuilles de soins, qu'elles soient télétransmises ou non par les professionnels de santé. Ces diverses opérations sont réalisées pour le règlement des prestations, au bon montant et au bon assuré. Elle gère également le traitement des réclamations reçues par courrier liées aux remboursements de soins.



LE CENTRE D'ACCUEIL À DISTANCE

Des appels en constante augmentation

L'activité du centre d'accueil à distance a enregistré une augmentation de 5 % d'appels reçus sur l'année, soit plus de 337 000. Une augmentation qui se poursuit depuis 2021 mais qui reste moins élevée cette année.

Objectif atteint !

L'objectif de 90 % d'appels décrochés a été dépassé et la qualité de service améliorée, grâce :

- au soutien des conseillers service assurance maladie (CSAM), des superviseurs techniques accueil (STA) et des services gestion des droits et juridique ;
- à la stabilité des effectifs du service, 10 agents ayant été embauchés en CDD et 2 en CDI.

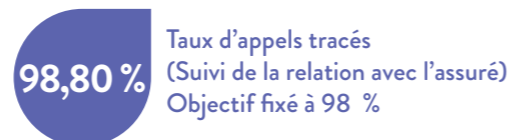
Des activités variées pour les téléconseillers

Les téléconseillers sont montés progressivement en compétences sur tous les types d'appels, notamment ceux concernant les prestations en nature (liées aux remboursements), plus complexes. De même, une diversification des activités des téléconseillers ainsi que des ateliers d'échanges de bonnes pratiques ont été menés tout au long de l'année avec pour objectif de toujours être au plus proche des besoins des assurés.

Plus de 70 % des salariés du centre d'accueil à distance ont été accompagnés afin de traiter d'autres activités en back office quand les flux d'appels le permettaient. C'est le cas, par exemple, des dossiers NPAI (« n'habite pas à l'adresse indiquée », soit près de 23 000 traitements, ou encore de la réalisation d'appels sortants (plus de 2 000) pour promouvoir Mon compte Ameli et Mon espace complémentaire Camieg.

Enfin, dans le cadre de la modernisation de l'outil de prise de rendez-vous sur camieg.fr, les téléconseillers ont été accompagnés et formés sur la gestion de ce nouveau service pour les assurés.

SUIVI DES INDICATEURS



L'ACCUEIL PHYSIQUE ET LA RÉPONSE AUX COURRIELS

Un accueil physique en nette augmentation et des rendez-vous téléphoniques toujours plébiscités

2022 a été l'année marquant la fin des restrictions de déplacements liées la crise sanitaire et occasionnant un regain d'activité pour les conseillers service assurance maladie (CSAM). Ils ont ainsi accueilli 2 583 personnes en rendez-vous physique, contre 700 en 2021 et ont honoré 5 755 rendez-vous téléphoniques.

Une aide interservices

Les CSAM ont contribué à la prise d'appels entrants, à la hauteur de 47 770 soit 15 % des appels reçus (+ 8 777 appels par rapport à 2021).

L'activité courriels

Près de 41 000 dossiers ont été traités par les CSAM en 2022. L'objectif de 88 % de dossiers traités en 48 h, inscrit dans la Convention d'Objectifs et de Gestion, est atteint avec un taux de 96,13 %.

Un nouvel outil pour gérer les rendez-vous des assurés

La Camieg a modernisé son dispositif de prise de rendez-vous en ligne à l'automne. Transparent pour les assurés, qui pouvaient déjà choisir un rendez-vous téléphonique ou physique sur camieg.fr, ce nouvel outil permet notamment d'offrir aux assurés davantage de créneaux téléphoniques, tous les jours de 9 h à 16 h, grâce à une meilleure organisation interne.

Une hausse des participations aux réunions d'informations

115 réunions d'informations se sont tenues, dont 46 en distanciel. Au total, 1 500 participants y ont assisté. Le public a presque doublé en un an. Des chiffres encourageants !

SUIVI DES INDICATEURS





LA COMMUNICATION ET LE MARKETING

La mise en œuvre de plans de communication thématiques

La communication autour de la labellisation Engagé RSE de la Camieg a été déployée courant février avec notamment le renouvellement des supports arborant le logo « Engagé RSE** » et une campagne d'e-mailing auprès des parties prenantes externes. Un plan de communication plus global a été mené, en parallèle, sur toute l'année.

Afin de garantir une communication continue et ciblée sur Mon espace complémentaire Camieg, plusieurs campagnes d'e-mailing ont été adressées aux bénéficiaires concernés sur deux régions (Bretagne et Ile-de-France), dans les DROM et auprès des inactifs. Par ailleurs, des articles (newsletters, journal des activités sociales de l'énergie, actualités internet) sont venus rappeler l'existence et les avantages de ce service.

Une assemblée générale et des podcasts pour la feuille de route 2022

La COG 2022-2026 étant sur les rails, le service communication a organisé et piloté l'appropriation en terme des projets de la feuille de route 2022 en deux temps forts. Le 1^{er} s'est déroulé en juin, lors d'une assemblée générale pendant laquelle 4 projets ont été présentés par les salariés pour les salariés (le schéma directeur des ressources humaines, les partenariats, la lutte contre la fraude et Mon espace complémentaire Camieg). Le 2nd a été déployé sur le dernier trimestre avec la diffusion de podcasts intitulés « 100 % COG » sur 3 autres projets (Sinergi, le schéma directeur de l'immobilier local et le plan stratégique pluriannuel de prévention).

Bien comprendre son relevé de remboursements

Afin d'aider les assurés dans la bonne compréhension de leur relevé de remboursements, une nouvelle vidéo en motion design a été proposée. De courte durée, elle se veut pédagogique tout en étant ludique. Elle est accessible sur le site Internet et sur la chaîne YouTube de la Camieg.

« Hey c'est moi la Camieg ! »

Présenter la Camieg, ses missions, ses parties prenantes, ses valeurs...en somme son identité, c'est l'objectif que s'est fixé le service communication en proposant une vidéo pour ses partenaires, ses futures recrues mais aussi ses assurés. Rendez-vous sur Camieg.fr ou YouTube pour la visionner.

Par ailleurs, la Camieg a accentué le travail engagé sur la visibilité de sa marque en diffusant par exemple plus de posts sur sa page LinkedIn. Ainsi, elle a gagné la confiance de 25 % d'abonnés en plus en un an, générant plus d'engagement.

SUIVI DES INDICATEURS

20 177 Comptes ouverts au téléservice « Mon espace complémentaire Camieg »
Objectif fixé à 15 000

93,83 % Des répondants à l'enquête de satisfaction 2022 sont satisfaits des services de l'organisme (objectif fixé à 90 %) – enquête dématérialisée menée auprès de 6 000 personnes

5 newsletters envoyées avec un taux d'ouverture moyen de **42 %**
30 campagnes de communication sortantes envoyées

LA PRÉVENTION SANTÉ

La mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique pluriannuel de prévention (3PS) a marqué l'année 2022.

Trois premières actions concrètes ont été menées parmi les 10 axes prioritaires à poursuivre entre 2022 et 2026.

D'une part, un baromètre santé a été mis en place pour identifier les besoins et attentes des assurés, afin de toujours y répondre au mieux.

D'autre part, un groupe de travail a été constitué pour élaborer un plan de communication, composé d'une série d'actions à mener à compter de 2023, pour renforcer la stratégie de communication, améliorer la connaissance de l'offre de prévention par les bénéficiaires et les partenaires. L'objectif était de mobiliser les assurés les plus concernés et de leur transmettre des messages de santé adaptés, favorables au changement de comportement.

Enfin, les équipes ont travaillé sur l'établissement d'un score pour les actions de prévention, basé sur une échelle d'efficacité : satisfaction, changement de comportement, participation, etc.

Articulation actions de prévention présentiel / distanciel

Après avoir expérimenté les actions de prévention en distanciel, afin de s'adapter à la crise sanitaire, cette pratique a été intégrée durablement dans nos formats d'intervention dès 2021.

En 2022, un rééquilibrage dans la répartition des deux formats est à observer. 85,5 % des actions ont été menées en présentiel sur l'année, signe d'un contexte sanitaire plus propice aux regroupements.

Séminaire prévention

Après plusieurs années sans pouvoir réunir les équipes prévention de la Camieg en physique, un séminaire prévention a été organisé les 1^{er} et 2 décembre. À l'ordre du jour : la question de la participation de nos assurés à l'élaboration des programmes de santé et la question des actions de prévention du risque addiction. Deux enjeux phares pour les années à venir !

Partenariats et mutualisation

Deux nouveaux partenariats ont vu le jour en 2022. Le premier porte sur un accord cadre national signé avec l'entreprise EDF, pour favoriser la mise en place d'actions de prévention au sein de l'entreprise et dans ses différentes branches. Le second, signé avec la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité et Maladie des Cultes (Cavimac), pour expérimenter la mise en commun de deux ateliers portant sur la prévention du mal de dos.

SUIVI DES INDICATEURS

97,4 % Taux de satisfaction des participants aux actions de prévention (source : enquête nationale de satisfaction prévention)
Objectif fixé à 90 %

75 % Taux de participants déclarant avoir adopté des recommandations favorables à leur santé
Objectif fixé à 71 %

1 077 actions de prévention
dont **85,5 %** menées en présentiel
6 935 participants à nos actions

LE PRÉCONTENTIEUX, LE CONTENTIEUX ET LA CONCILIATION

La commission de recours amiable (CRA)

En 2022, 585 saisines de la CRA ont été enregistrées. Le nombre de contestations est en légère hausse (environ 10 %) par rapport à 2021. Cette augmentation peut s'expliquer par la fin de la crise sanitaire, qui a entraîné une reprise des soins. En effet, le nombre de saisines de la CRA avait considérablement chuté à partir de 2020 (677 en 2020 contre 1 019 en 2019).

Comme l'année précédente, le volume de contestations présentées en CRA portant sur les frais de transport est relativement faible (43 dossiers en 2022 contre 53 en 2021) et le volume de contestations relatives à l'affiliation des ayants droit au titre du régime complémentaire sous condition de ressources est quasi-stable (190 dossiers en 2022 contre 213 en 2021).

Le contentieux

S'agissant du contentieux, on assiste à une légère hausse du volume de recours contentieux engagés (41 en 2022 contre 32 en 2021, soit près de 30 %) mais à une très relative diminution du nombre d'affaires audiencées (52 en 2022 contre 57 en 2021, soit près de 9 %). La tendance à la baisse du nombre de recours contentieux initiée en 2020 prend donc fin en 2022.

Comme l'année précédente, parmi l'ensemble des affaires audiencées, 84 % concernent des problématiques liées aux frais de santé et notamment les contestations d'indus et oppositions à contrainte, 9 % concernent des questions liées à la gestion des bénéficiaires et 7 % traitent de questions diverses.

En 2022, près de 85 % des décisions qui ont été rendues par les juridictions ont été favorables à la Camieg. Ainsi, comme les années précédentes, le faible taux de condamnation de la Camieg démontre que les saisines sont souvent dépourvues de réels arguments juridiques.

La conciliation

173 saisines ont été formulées auprès du conciliateur en 2022, soit une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2021. Dans le détail, les saisines portent principalement sur l'accès aux soins (54 %) ainsi que sur les frais de santé (33 %), la gestion des bénéficiaires (4 %) et les autres motifs (9 %).

À noter que le volume de saisines portant sur le motif d'accès aux soins a beaucoup augmenté notamment en début d'année 2022 (92 saisines contre 39 saisines en 2021, soit une hausse de près de 140 %). Cette situation peut s'expliquer par la difficulté pour les assurés à trouver un médecin traitant.

La cellule d'appui réglementaire et son évolution

Depuis octobre 2021, la mutualisation des fonctions du pôle juridique et de la cellule d'appui réglementaire a profondément modifié l'organisation du service juridique. L'année 2022 a donc été marquée par la réorganisation de l'ensemble des activités avec la diversification des missions et la montée en compétences de chacun des collaborateurs.

Le service juridique assure la veille juridique et la bonne application de la réglementation par les services métier de la Camieg et s'attache à répondre de façon concrète aux problématiques rencontrées par les différents services.

L'activité réglementaire se décline principalement ainsi :

- Veille réglementaire et mise en application des évolutions réglementaires (notamment rédaction ou mise à jour de notes et circulaires internes) et suivi hebdomadaire des directives de l'Assurance Maladie ;
- Relecture de différents supports (mémentos, newsletters, scripts, informations sur les sites internet et intranet...) ;
- Gestion de la bibliothèque courriers : 90 créations ou mises à jour de courriers ;
- Gestion des formulaires ;
- Support réglementaire pour les services de front office (centre d'accueil à distance / antennes) et back office

(gestion des droits / contrôle des prestations) avec la tenue de la documentation générale et technique disponible sur le site intranet ainsi que la réponse aux questions posées : 266 questions ;

- Veille sur les garanties et prestations du régime complémentaire de la Camieg : 92 codes actes étudiés en lien avec le service système d'information et la direction comptable et financière en 2022. Un contrôle global des codes actes a été engagé fin 2022 et sera finalisé fin 2023.

On observe une baisse importante des sollicitations des services métiers, inflexion déjà initiée l'année précédente. Les questions relatives au processus de gestion des droits sont légèrement majoritaires à 52 % contre 45 % pour les frais de santé, mais la répartition reste toujours équilibrée comme en 2021.

ORGANISATION ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

LES RESSOURCES HUMAINES

Les parties prenantes au cœur de nos actions

Les collaborateurs

Le télétravail est devenu une modalité à part entière d'organisation du travail et les équipes fonctionnent désormais en mode hybride (sur site et en télétravail). L'accompagnement organisationnel sur cette nouvelle modalité est toujours de mise en direction des managers et des agents : webinaires direction/managers, webinaires thématiques, mise à disposition des outils collaboratifs...

Cette année a été marquée par un haut niveau d'accès à la formation professionnelle, avec 91,82 % des collaborateurs qui ont suivi une formation. Un effort important a été entrepris pour former l'ensemble du personnel aux outils collaboratifs. On peut également noter la formation des managers et de l'équipe de direction à l'intelligence collective permettant de développer la performance des équipes en utilisant toutes leurs ressources.

Grâce à cette politique engagée en faveur de la formation professionnelle, la Camieg facilite l'intégration de nouveaux collaborateurs au sein de la Caisse et favorise les mobilités professionnelles quand celles-ci sont possibles.

Sur le recrutement, nos pratiques ont également évolué avec un parcours s'enrichissant d'un accompagnement par un parrainage du nouvel embauché. La Camieg accorde également une attention particulière au recrutement et à la formation des jeunes issus de nos territoires : stagiaires, contrat de professionnalisation et d'alternance.

La Camieg a participé au DuoDay 2022, événement permettant tous les ans à une personne en situation de handicap de passer une journée en milieu professionnel. 4 personnes ont ainsi été accueillies le 17 novembre, au siège et en antenne.

Les actions figurant dans le plan d'action du Baromètre Social Institutionnel 2021 ont été mises en œuvre : ajustement des effectifs, maintien des bonnes pratiques en télétravail, prévention des risques professionnels, communication régulière de la direction sur les projets, etc. Les groupes d'expression directe des collaborateurs ont été maintenus avec 3 sessions.

Enfin, le schéma directeur des ressources humaines a été élaboré et a fait l'objet d'une présentation en assemblée générale et en webinaire, pour l'ensemble du personnel. Il définit ainsi sur chaque offre de service RH les actions prioritaires, par année, à mettre en œuvre. Il se présente sous forme de portefeuille projets afin d'accompagner les grandes évolutions prévues dans la COG.

Les IRP

Les travaux avec les partenaires sociaux ont débouché sur des signatures d'accords portant sur la politique de rémunération, le télétravail et les différents accords relatifs aux élections professionnelles.

156
agents bénéficient du télétravail

202
agents ont suivi au moins une formation

LES ACHATS ET LES MARCHÉS PUBLICS

Le schéma directeur des achats publics (SDAP)

Dans la continuité du SDAP, le deuxième Comité de la performance des achats a eu lieu. Il a permis de décliner sous 3 axes les dépenses de la Camieg, à savoir : les aspects cartographie, les fournisseurs et la démarche RSE, en ajoutant la restitution des gains obtenus des 4 dernières années et en mettant en avant les réussites et ou les axes d'amélioration.

Vers un nouveau progiciel de gestion intégré (PGI)

Le service achats-marchés a contribué en 2022 à la prospection du nouveau progiciel de gestion intégré, projet mené au sein de la direction comptable et financière et dont la mise en œuvre sera effective en 2025. Il viendra remplacer l'actuel logiciel, Elodie, et sera co-développé notamment en partenariat avec la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) et l'éditeur SAP. Dans cette attente, une montée de version de l'outil a été effectuée au cours de l'année.

Les marchés

L'activité des marchés a été soutenue en 2022 avec 10 marchés notifiés dont 3 marchés mutualisés, 2 en procédures adaptées et 5 négociés.

LES ACHATS RESPONSABLES OU L'APPUI AUX TPE-PME

La Camieg a mis en application immédiate le décret n° 2022-1683 du 28/12/2022 concernant l'avance des TPE/PME, avec un seuil minimal de 10 % de l'assiette de l'avance au lieu de 5 % pour les autres titulaires.

LA DIRECTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

L'exercice 2022 marque l'année des premières actions retenues dans la COG 2022-2026. La direction comptable et financière est partie prenante au même titre que les autres services de la direction concernant les orientations stratégiques qui ont été fixées. Forte de son expérience des douze années de certification des comptes sans réserve, elle s'est attelée aux actions relevant à la fois de l'axe 2 « déployer l'innovation en interne » et de l'axe 3 « poursuivre la sécurisation de nos activités ».

Parmi ces actions, on retrouve :

La démarche d'innovation et de recherche d'efficience interne

Une convention avec la Cnav concernant le déploiement du progiciel de gestion intégré, dénommé « SINERGI », a été signée. Des ateliers de pré conception ont été réalisés tout au long de l'année 2022 avec la participation active des équipes comptables. Ce projet est transverse avec les collègues des services ordonnateurs et mutualisé avec les salariés de la Cavimac. Le plan d'action se poursuivra sur les prochaines années pour une mise en œuvre à compter de 2025.

Sécurisation de nos activités

La fiabilisation du processus recouvrement des cotisations IEG s'est poursuivie avec l'Urssaf Caisse Nationale et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) pour les sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE). Un avenant à la convention de gestion du recouvrement par l'Urssaf Caisse Nationale a été mis en œuvre résultant de nouvelles dispositions règlementaires (application d'un taux de retenue pour frais de non-recouvrement et modification du taux tarifaire des frais de gestion).

Le responsable du contrôle des prestations a participé aux différents ateliers menés pour renforcer nos actions en matière de lutte contre la fraude avec la CPAM des Hauts-de-Seine. Des cibles d'audits, à l'aide de requêtes élaborées par la Camieg, sont ainsi proposées à l'examen de la CPAM 92.

Le dossier de clôture a été examiné en collaboration avec le commissaire aux comptes, l'objectif étant de demander à la CPAM des Hauts-de-Seine de cibler au mieux les thématiques à contrôler à fort enjeu pour les comptes de la Camieg.

Par ailleurs, la direction comptable et financière a contribué à l'élaboration d'une convention avec la mutuelle Apivia / MACIF, lui déléguant la liquidation des prestations complémentaires de santé pour les assurés de Saint-Pierre et Miquelon. Les circuits de traitement des prestations des assurés de Saint-Pierre et Miquelon ont ainsi été revus. Des engagements réciproques sont notifiés dans la convention permettant d'optimiser et de sécuriser les flux relatifs à ces opérations, pour un démarrage prévu en 2023.

Puis, dans le cadre de son activité afférente aux contrôles des mises à jour d'affiliation, le service contrôle des prestations a procédé à la vérification de 76 245 dossiers, soit près de 3 000 dossiers supplémentaires par rapport à 2021. Le montant de l'incidence financière de préjudice évité pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 est de 871 K€.

Concernant le service comptable trésorerie, outre sa participation active aux ateliers de pré conception « SINERGI », l'année 2022 a été marquée par la mise en

œuvre de séances de travail pour améliorer les activités transverses, notamment celles en lien avec le service de la paie.

Le progiciel de gestion intégré a connu une montée de version afin de maintenir la fiabilisation des workflows, tout en respectant les obligations sociales et fiscales et les engagements de la Camieg auprès des différents tiers. A noter aussi la très bonne relation qui s'est construite depuis deux ans avec l'Urssaf Caisse Nationale et la CCMSA dans le cadre du transfert du recouvrement des cotisations.

Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)

L'optimisation de la politique SSI de la Camieg est conduite par un manager sécurité du système d'information qui a rejoint l'équipe de la direction comptable et financière en 2022. Un comité de pilotage « sécurité » traitant de sujets majeurs tels que la SSI, le plan de continuité de l'activité et le RGPD a été mis en place. Après une première réunion au mois de novembre, le projet se poursuivra tout au long de l'année 2023.

En parallèle, plusieurs actions de sensibilisation du personnel à la SSI ont été menées sur différents canaux de communication. Une adresse courriel unique a été créée afin de faciliter le signalement et la gestion des incidents de sécurité. Enfin, des mesures ont été anticipées dans le cadre du plan de sobriété énergétique et de potentielles coupures d'électricité qui pourraient avoir un impact sur l'organisme.



LE SYSTÈME D'INFORMATION

Un grand nombre de projets SI ont animé l'année 2022. Dans un premier temps, de nouvelles fonctionnalités du compte Ameli ont été introduites. Ainsi, les assurés IEG peuvent notamment déclarer, via leur compte personnel, un changement d'adresse postale, celle-ci étant enregistrée automatiquement dans le dossier bénéficiaire.

Dans un second temps, le nouveau service en ligne « Mon espace santé » a vu le jour. Il permet de stocker et partager avec les professionnels de santé des documents et données de santé en toute confidentialité avec les professionnels de santé. Chacun peut y déposer tous les documents importants : compte-rendu d'hospitalisation, bilan de santé, suivi de grossesse, etc.

Dans le cadre de la modernisation du système de gestion de rendez-vous en ligne, l'organisation et le paramétrage du nouvel outil, baptisé Orion, a été mené sur l'ensemble de l'année avec une livraison en novembre 2022. Cet outil s'applique sur deux canaux, les rendez-vous téléphoniques et les rendez-vous sur site. Le début de l'année 2023 verra naître un nouveau canal de rendez-vous proposé aux assurés : la visio-conférence.

L'APPUI AU PILOTAGE ET À LA PERFORMANCE

La Camieg a poursuivi la mise en œuvre du dispositif de management intégré préconisé par la CNAM, tout en l'adaptant à ses spécificités afin de concilier le pilotage et la maîtrise des activités dans un objectif de performance. Dans cette optique, le service contrôle interne a changé de dénomination pour devenir le service appui au pilotage et à la performance. Ses missions ont été recentrées sur le

renforcement du pilotage des activités métier et support de l'organisme, tout en assurant l'activité liée au contrôle interne.

En ce qui concerne le pilotage, la cartographie des processus a été mise à jour en intégrant notamment les évolutions liées à ce nouvel objectif.

Avec la mise en œuvre de la COG 2022-2026, un reporting trimestriel a été établi afin de suivre l'avancement de la feuille de route sur les actions COG et stratégiques. Par ailleurs, en s'appuyant sur le nouvel applicatif de gestion des indicateurs « OPIACE » déployé en milieu d'année, un bulletin de performance est réalisé et diffusé trimestriellement.

Il permet le suivi de l'atteinte des objectifs. Les autres démarches engagées par la Camieg, comme le pilotage des ressources, la gestion de la relation clients et la responsabilité sociétale complètent le dispositif. Les indicateurs et actions connexes de ces démarches sont intégrés dans le suivi réalisé, pour favoriser une vision transversale partagée et harmonisée par tous les processus. Pour la partie concernant le dispositif de contrôle interne, des mises à jour ont été réalisées sur les plans de maîtrise pour les processus « tenue de la comptabilité » et « gestion de l'infrastructure ».

Le service a pris en charge le suivi des recommandations identifiées dans le rapport des commissaires aux comptes. Un bilan du plan d'actions 2021 a été organisé et un plan d'actions 2022 a été validé et déployé.

Des travaux avec les acteurs de la sécurité du système d'information ont eu lieu tout au long de cette année, notamment dans le cadre du COPIL SSI et de la gestion des habilitations.

Le rapport de contrôle interne a été enrichi de ces travaux et échanges et a été mis à disposition des commissaires aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 1^{er} janvier 2022)

La Camieg est administrée par un CA composé de 25 représentants des agents statutaires en activité ou en inactivité (ouvrants droit) élus pour 6 ans.

FNME-CGT

Titulaires

DAL BON Jérémy
 NORMAND Céline
 LOUIS Pascal
 NAHOUDA Salim
 FATMI Eddy
 PETIT Monique
 WILLIAM Willy
 CHERBONNIER Martine
 BRAILLON Thierry
 CERTIER Sandra
 GUIRAUD Marc
 LANGLARD Laurent
 CANQUETEAU Gilles
 DARBOUCABE Jean-Maurice

Suppléants

MORICE Catherine
 GOURON Gilles
 LEFEBVRE Jean-Claude
 PELISSON Sylvie
 HEZARD Jean-Pierre
 PESSEMIER Catherine
 QUIOT Alain
 FAURE Jérôme
 ATCHICANON Patrice
 DUMONT Rémi
 BEN YAHIA Jean-François
 TOURMENT Nadine
 BARRIER Jean-François

FCE-CFD

Titulaires

CROCE Jean Marc
 DUMONT Murielle
 BACZYNSKI Jean Marie
 DURANTHON Véronique
 GRAS Didier

Suppléants

SCHNEIDER Serge
 BLOT Isabelle
 LUCIANI Alain
 SALORT Nathalie
 WACK Didier

FO

Titulaires

TELLIER Sandrine
 MOYNE François

Suppléants

CLAIN Thomas
 PINET Laurence

CFE-CGC

Titulaires

BUSTAMENTE Audrey
 BOULAY-CLAVERIE Didier
 LE HEIN Lysiane
 FREYCHET Florian

Suppléants

DELHOMMELLE Virginie
 LE MAISTRE Pascal
 CELANIE Claire
 BRECH Jean-Marie

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2022

Délibérations par ordre chronologique

- Approbation de la dotation exceptionnelle
- Approbation de la valorisation des frais d'équipement et de fonctionnement des administrateurs
- Approbation des comptes 2021 (comptes certifiés par le commissaire aux comptes)
- Décision de reports à nouveau des résultats des comptes 2021
- Modification de la composition des instances
- Vote du budget rectificatif 2022
- Vote du budget de gestion administrative 2023
- Vote du budget de gestion du risque 2023
- Projet Remboursement Organismes Complémentaires

Autres points marquants abordés au sein du conseil d'administration en 2022

- Situation des résidents de St-Pierre-et-Miquelon
- Présentation de la labellisation RSE
- Présentation de Mon espace santé
- Résultats de l'enquête de satisfaction 2021 menée auprès des assurés
- Présentation du dispositif Mon Psy
- Évolution du recouvrement par l'ACOSS
- Analyse et évolution du délai d'envoi des décomptes papier
- Nomination de nouveaux administrateurs
- Présentation du projet visio contact

LES COMMISSIONS ET LEURS MISSIONS

Commission de recours amiable

Les réclamations formées contre les décisions prises par la Camieg sont soumises à une commission de recours amiable composée et constituée au sein du conseil d'administration de la Camieg.

La commission de recours amiable reçoit délégation du conseil d'administration pour traiter des réclamations formées contre les décisions prises par la Camieg. Un ordre du jour adressé par la direction aux membres de la commission liste les dossiers faisant l'objet d'un litige et comporte en pièces jointes la décision de la Camieg objet du recours, la réclamation du bénéficiaire ainsi qu'un projet de délibération préparé par les services compétents de la Camieg.

Lorsqu'une question de principe est soulevée par la commission de recours amiable, cette dernière en saisit le conseil d'administration.

Les délibérations de la commission sont transmises pour approbation aux ministres chargés de la santé et prévention et du budget. Elles ne prennent effet qu'à compter d'un délai de trente jours francs, en l'absence de suspension par les ministres de Tutelle.

Commission des marchés

La commission des marchés reçoit délégation pleine et entière du conseil d'administration pour décider sur les marchés supérieurs à 100 000 € HT. Elle a pour mission d'attribuer, après examen, les offres des entreprises soumissionnaires d'un montant égal ou supérieur à ce montant. Elle autorise la passation d'avenants, dès lors qu'ils entraînent une augmentation du montant global du marché de plus de 5 %.

Pour les marchés passés par appels d'offres, la commission :

- ouvre les plis ;
- élimine les candidatures non recevables et les offres non conformes ;
- arrête la liste des candidats dans le cadre d'un appel d'offres restreint ;
- décide du caractère infructueux et de la suite à donner, notamment s'il faut recourir à la procédure négociée ou au lancement d'un nouvel appel d'offres ;
- décide, le cas échéant, de ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général ;
- rejette les offres considérées comme anormalement basses après avoir demandé par écrit les précisions et vérifié les justifications fournies.

Pour les procédures négociées, la commission, dans les situations limitativement énumérées (appel d'offres infructueux, prestations intellectuelles, recherche) ou dans des circonstances particulières (par exemple : urgence impérieuse), en complément de marchés passés, dresse la liste des candidats admis à négocier.

Commission de contrôle

La commission de contrôle présente au conseil d'administration un rapport sur les comptes arrêtés par le Directeur et revêtus de l'avis du commissaire aux comptes. Le conseil d'administration confie également à la commission de contrôle tous les travaux préparatoires relatifs à l'équilibre financier du régime complémentaire et le suivi de l'évolution des charges et ressources des sections actifs et inactifs au sein du régime.

Commission santé et prévention

La commission santé et prévention a pour mission d'éclairer le conseil d'administration de la Camieg dans le domaine de la gestion du risque, de la prévention, de la promotion et de l'éducation pour la santé.

A cette fin, elle se réunit pour examiner et proposer des décisions au conseil d'administration sur :

- le projet de programme pluriannuel de gestion du risque ;
- le projet de budget de gestion du risque ;
- tout projet dans les domaines de la prévention, de la promotion et de l'éducation pour la santé.

Elle propose au conseil d'administration une évaluation de l'état d'exécution du plan de gestion du risque en cours et des principales actions engagées par la Camieg dans les domaines de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé, de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation pour la santé.

Commission Ad Hoc

Le conseil d'administration peut constituer une commission ad hoc chargée de l'aider dans ses prises de décisions. Cette commission est composée et mise en place comme les commissions précédentes. Elle est compétente pour éclairer le conseil d'administration sur tout sujet particulier hors de la compétence des autres commissions et en particulier les sujets de communication et information et les sujets relatifs aux schémas d'organisation et informatique.

S'agissant des sujets portant sur la communication et l'information :

La commission a pour mission d'examiner le projet de plan de communication à destination des bénéficiaires proposé par le directeur avant décision du conseil d'administration. Elle procède à l'évaluation des actions conduites au cours de l'exercice.

Elle rend un avis préalable sur tous les projets de communication à destination des bénéficiaires et en propose une évaluation, qu'elle communique au conseil d'administration.

La commission a pour mission de préparer les délibérations et avis du conseil d'administration sur les questions soulevées par le schéma d'organisation et le schéma directeur des systèmes d'information dans le cadre des attributions confiées au conseil d'administration.



Directeur de la publication

Sylvain Guilloteaux

Coordination

Service communication

Réalisation

Limbus Studio

Impression

Handiprint

Crédit photos

© Xavier Granet

Adobe stock

Parution juin 2023

ACCUEIL ASSURÉS

08 06 06 93 00

(service gratuit + prix de l'appel)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

ACCUEIL PROFESSIONNELS DE SANTÉ

08 06 06 93 33

(service gratuit + prix de l'appel)
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h

92011 NANTERRE CEDEX

Camieg.fr

**Suivez-nous sur
les réseaux sociaux**



Camieg 

Caisse d'Assurance Maladie
des Industries Électriques et Gazières